



**ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**

**DIX-HUITIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN  
OEUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCEAN INDIEN**

**Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)**

**Point 6: ACTIVITES REGIONALES DE COOPERATION TECHNIQUE**

**OFFRE DU NIGERIA POUR ACCUEILLIR UN BUREAU DES PROCEDURES DE VOL  
(FPO)**

*(Note de travail présentée par le Nigeria)*

<b>RESUME</b>
Cette note présente formellement la demande d'abriter un bureau des procédures de vol au Nigeria comme l'a précédemment demandé l'OACI dans sa lettre aux Etats (Ref:ESAN4/44-0090)
<b>Objectif(s) stratégique(s): A et C</b> <b>Suite a donner par la reunion : Voir paragraphe 4</b>
<b>Références:</b> Lettre aux Etats Réf. ESAN4/44-0090 <b>Rapport d'APIRG 17</b>

**1. INTRODUCTION.**

**INTRODUCTION.**

**1.1** L'une des exigences de la feuille de route de l'OACI pour la PBN est l'établissement d'un bureau des procédures de vol (FPO) dans différentes régions et comme centres d'excellence pour appuyer les Etats dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux. Au vu de ce qui précède, les Etats qui ont la capacité d'accueil de tels bureau devaient indiquer leur disponibilité en remplissant des questionnaires (jointés a la lettre aux Etats ES AN 4/44-0090 datée du 8 février 2011).

**1.2** Comme cela avait et demande, le Nigeria a par la suite rempli ces formulaires et les a retournes a l'OACI.

**1.3** Dans le cadre de ses préparatifs pour abriter le bureau des procédures de vol:

i. Le Nigeria a, au cours de l'année écoulée, formé huit autres concepteurs de procédures, en plus des six indiqués dans le questionnaire.

ii. Fournit:

a. Un bureau spacieux offrant un environnement propice a une distance de marche de l'aéroport international d'Abuja.

- b. Une résidence sûre et sécurisée dans la ville d'Abuja.
  - c. Un transport sûr et efficace.
- iii. les concepteurs des procédures seront détachés sur demande.

## **2.1 CONCLUSION**

Le Nigeria est pleinement conscient de la responsabilité qu'implique l'accueil d'un bureau des procédures de vol (FPO) et est déterminé à répondre aux obligations qui en découlent pour sa réalisation.

## **3.1 SUITE A DONNER PAR LA REUNION**

La réunion est invitée à:-

- i. Noter les efforts du Nigeria au cours de l'année dernière pour mettre à niveau sa capacité en préparation de l'accueil d'un bureau des procédures de vol à Abuja.
- ii. Examiner favorablement l'offre du Nigeria d'abriter un bureau des procédures de vol.